



OFPC
Service de la formation professionnelle
Rue Prévost-Martin 6
1205 Genève

Genève, le 10 mars 2026

N/réf. KPN/GS
V/réf. Compléter V/réf

Commission de formation professionnelle du pôle Arts

Rapport d'activité

Année 2 - 1^{er} février 2025 au 31 janvier 2026

I. Bases légales de la commission

- Article 1, alinéa 1, de la loi sur les commissions officielles, du 18 septembre 2009 (LCOF; A 2 20);
- Article 3 du règlement sur les commissions officielles, du 10 mars 2010 (RCOF; A 2 20.01);
- Articles 78, 79, 80, 81 de la loi sur la formation professionnelle LFP C2 05;
- Articles 87, 88, 89, 90, 91, 92 du règlement d'application de la loi sur la formation professionnelle RFP C2 05.01

II. Composition de la commission et parité

12 sièges composent la commission ; 4 pour la CGAS (employées, employés) ; 4 pour l'UAPG (employeuses, employés) ; 4 pour le DIP

En application de l'article 14, alinéa 2, 2^{ème} phrase LCOF, il est précisé que 4 femmes et 6 hommes siègent dans la présente commission, dont 2 sièges CGAS et 1 siège Etat sont non pourvus.

La parité des sexes à raison de 40% au moins du sexe sous-représenté, telle que prévue à l'article 5, alinéa 4 LCOF est respectée.

III. Compétences de la commission

Les attributions de la commission sont les suivantes:

- a) s'assurer que les prestataires de la formation enseignent ou font enseigner la profession aux personnes en formation conformément aux ordonnances sur la formation;*
- b) contribuer à la surveillance et au développement de la qualité de la formation professionnelle;*
- c) proposer à l'office les experts et expertes aux examens;*
- d) proposer toute mesure sur l'organisation et la matière de l'enseignement professionnel dans les écoles d'enseignement professionnel;*

- e) *prendre connaissance de la conclusion des nouveaux contrats d'apprentissage, des dérogations accordées, des rapports de leurs membres et des résultats des examens intermédiaires et de fin d'apprentissage;*
- f) *proposer des mesures en vue de favoriser l'offre de formation dans sa diversité;*
- g) *informer périodiquement l'office sur les aptitudes exigées des personnes en formation pour l'exercice de leur profession;*
- h) *informer périodiquement l'office sur l'évolution du marché de l'emploi dans les domaines professionnels concernés;*
- i) *collaborer à la rédaction, à la mise à jour et au contrôle de l'application des moyens auxiliaires de formation;*
- j) *participer aux procédures de validation des acquis au sens de l'article 40 de la présente loi*

IV. Activités de la commission

La commission s'est réunie à 2 reprises, les 11 mars et 6 novembre 2025.

- Retour des commissions spécifiques sur leurs travaux autour des 3 priorités définies par la commission du pôle : développer les places duales, favoriser l'entrée en dual à l'issue du cycle d'orientation, et assurer la relève des experts, commissaires et enseignants.
- Présentation des statistiques de contrats d'apprentissage : offre de places en hausse de 2,6%, nombre de contrats signés quasi stable par rapport à l'année précédente. Taux de rupture en baisse, passant de 9,3% à 8,3%, grâce aux efforts d'adéquation des profils et de prévention. 478 inscriptions enregistrées au CFP Arts pour les 8 professions proposées, dont un tiers provenant du cycle d'orientation.
- Retour des commissions spécifiques :
 - Polydesigners : baisse des apprentis duaux dans le commerce de détail, développement de places dans les musées envisagé (6 places duales attendues). L'association promeut activement les places duales avec une stratégie de prospection en lien avec l'OFPC. 3 nouveaux experts formés dans la nouvelle ordonnance et 2 enseignants recrutés. Plaintes de parents au sujet des conditions de CIE et d'hébergement pour les mineurs.
 - Bijouterie : validation de 4 nouveaux formateurs dans de petites entreprises. Recrutement de nouveaux experts pour anticiper les examens de la nouvelle ordonnance. Demande de fonds SMEBI auprès de Wilsdorf pour développer les stages de jeunes du CO. Préoccupation concernant l'interdiction d'accueil d'élèves frontaliers en plein temps dès la prochaine rentrée.
 - Graphistes : développement des places duales difficile à Genève en raison de la concurrence des HES. Finalisation des procédures de qualification de la nouvelle ordonnance. Recrutement de nouveaux experts via l'OrTra. Souhait d'une validation du Bachelor professionnel en 2026.
- Présentation du dispositif EL&M (Échanges et mobilité dans la formation professionnelle). Le CFPA est l'un des pôles les plus actifs avec 244 mobilités à Genève, 8 stages pendant la formation et 5 stages post-formation en 2024-2025 (destinations : France, Inde, Australie, Pays-Bas).
- Présentation de la refonte de l'offre de préqualification pour la rentrée 2026. Le CFP Arts prévoit 6 classes de 12 élèves dans les locaux de la rue Necker n°2 : 4 classes préparatoires (communication visuelle, design d'objets, design espace, confection et art vivant) et 2 classes découverte. La création de ces classes est suspendue à l'obtention des locaux.

- Organisation de la Cité des Métiers l'Expo à Palexpo : toutes les filières des arts représentées avec des performances d'apprentis, animations et ateliers. Stand conçu par les apprentis architectes d'intérieur CFC plein temps et réalisé par les menuisiers du CFP Construction.
- Levée du numerus clausus pour les maturités professionnelles (MP2) par le Conseil d'État : tout apprenti obtenant une moyenne supérieure à 4,5 au CFC pourra y accéder. Problématique de l'accès des élèves frontaliers aux formations plein temps et préoccupation quant à l'impact sur le niveau.

V. Secrétariat de la commission

Le secrétariat est assuré par le Service de la formation professionnelle, OFPC. Il effectue les missions suivantes :

- Organisation des séances, convocations aux membres, prises des procès-verbaux, actions d'indemnisation des membres.

VI. Frais de la commission

A. Jetons de présence pour tâches ordinaires (art. 24 RCOF)

Séance du 11 mars 2025, durée 2 heures : Fr. 390.--

Séance du 6 novembre 2025, durée 1 heure et 30 minutes : Fr. 390.--

B. Jetons de présence pour tâches extraordinaires (art. 25 RCOF)

Néant.

C. Corrections d'examens écrits et examens oraux (art. 26 RCOF)

Néant.

D. Remboursement de frais (art. 28 RCOF)

Néant.

Mme Anne Vonèche
Présidente de la commission